

Vos représentants

CATHERINE SICOT

06 62 52 69 52

LAURENT COURRIER

06 68 05 69 06

CEDRIC RUGIAS

06 65 87 57 74

CYRIL HURTAUX

06 68 05 52 10

ISABELLE BALLAIRE

MARIE JOSE BARRAILLE

ALAIN COURTIAL

CECILE GARCIA

Immeuble
le Liner

Du retard dans la signature du bail a été pris.

La livraison des bureaux est prévue pour fin avril 2022

En attendant une solution de repli est en cours dans les locaux vacants de l'agence Montpellier Victor Hugo

une mission de l'IG sur les risques et sécurité sera effectuée du 21 au 25 février 2022

Budget des œuvres Sociales Occitanie:

424 291€ pour l'année 2022

Notre déclaration

Les élus CFDT ne feront pas dans l'originalité mais souhaitent que 2022 soit une année ambitieuse pour les salariés de notre région.

Une nouvelle année commence et il est donc venu d'établir le bilan de 2021 :



2021, l'année *exceptionnelle* : malgré la pandémie, les résultats sont encore en hausse. Le nouveau modèle de service est mis en place avec une communication savamment dosée. Les dividendes sont largement distribués et BNP PARIBAS vient de procéder à des rachats d'actions à hauteur de 900 millions € sans parler des 4 400 000 000 € à venir pour augmenter artificiellement le cours de l'action et le dividende en détruisant la richesse de l'entreprise (pratique très discutable et non utilisée depuis 2011).

Face à tous ces clignotants au vert, les salariés, principaux bâtisseurs de cette réussite sont les grands oubliés et subissent de plein fouet ces injustices :

- Fermetures de postes, d'agences, fusion de territoires.
- Augmentation des objectifs commerciaux et du nombre de jours de formation en e-learning.
- NAO démotivante et quasi insultante pour les salariés qui ont l'impression de faire l'aumône.
- Augmentation du mal être au travail et des RPS (démissions, abandons de postes, arrêts pour Burn Out).

2021 aura donc été l'année des paradoxes. Nous n'avons pas cessé de vous interpellé tout au long de l'année et de mettre en évidence ces contradictions flagrantes.

Les « partenaires » sociaux sont progressivement évincés des décisions stratégiques de l'entreprise. Les modifications d'horaires ou d'organisations sont quasiment imposées. Le rôle des élus et des représentants syndicaux est de plus en plus réduit à celui de lanceur d'alerte.

La dernière décision de mise en quarantaine des mails est une nouvelle atteinte à l'exercice de nos mandats de représentants du personnel. Comment peut-il être envisagé que les mails strictement confidentiels destinés à nos collègues sur leur boîte privée fassent l'objet d'une quelconque validation ou vérification, et ce, de quelque manière que ce soit, notamment, s'agissant de l'examen de son contenu. Ce serait une atteinte grave aux attributions et prérogatives des délégués syndicaux et des membres du CSE prévues par la loi.

Nous devons pouvoir communiquer librement avec nos collègues en toute confidentialité et nous ferons valoir ce droit si nécessaire.

NOUS SOUHAITONS TOUT DE MÊME UNE BELLE ET HEUREUSE ANNÉE À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS.

Réponses à Vos Questions

Le CSE... Nos avis...

AVIS DES ÉLUS CFDT :

Projet d'évolution du dispositif commercial de Montpellier « Montpellier cœur de ville ».

Encore une fois, la direction nous présente un dossier de restructuration.

Dans la présentation de ce nouveau dispositif, il est question d'entasser le maximum de personne dans un minimum de place et tout ça à des fins purement économiques.

En effet, la création de l'agence Opéra viendra en remplacement de l'agence Castellane et sera domiciliée dans un open-space de 46m² au 3^e étage avec la

RÉORGANISATION DES SERVICES



banque privée.

Au final, moins de place pour les collègues de la Banque privée qui devront partager leurs salons de réception.

En résumé, **8 collègues** de cette nouvelle agence se retrouveront **confinés** dans cette alcôve pour 7 places assises. (pas de postes dédiés, les collègues d'Opéra tourneront avec l'application de l'accord TT).

Que se passera-t-il en cas de forte demande de clients souhaitant être suivis par un conseiller Affinité ? Où vont-ils être logés ? Quid du bruit ambiant lorsque l'ensemble des collègues seront au téléphone ? Quid de la confidentialité des informations ? Comment seront accueillis les clients au troisième étage ? Une signalétique est-elle prévue pour les guider ?

En outre, cette fermeture de l'agence Castellane devrait intervenir en Septembre 2022 après maints dossiers exposés sur Montpellier comédie, soit 1 an de loyers perdus jusqu'à la fin du bail prévue en Septembre 2023 (112K€).

POUR TOUTES CES RAISONS, LES ÉLUS CFDT ÉMETTENT UN AVIS DÉFAVORABLE.

5 agences sont encore dépourvues de Conseillers Affinités :

Toulouse place de l'ormeau
(recrutement externe en cours)

Toulouse Barrière de Paris

L'Union

Labège

Tournefeuille

Il n'est pas trop tard si vous voulez postuler

PLEXIGLASS

Une nouvelle **commande** vient d'être faite et livrée. Si vous n'en avez pas ou si vous voulez les **renouveler** n'hésitez pas en en faire la demande auprès des RS.

VIREMENTS PAR MAIL

Il est rappelé qu'il est **strictement interdit** de faire un virement reçu par **mail** pour les clients **PRI**. Pour les Pro il est possible sous certaines conditions ainsi qu'une lettre de confiance signé du client.

Le valideur du virement en est le responsable.

N'hésitez pas à vous référer aux **circulaires** en vigueur:

DI 8.001.002

MP3.012.004

FORMATION

MODÈLE DE SERVICES

L'ensemble des formations des conseillers Proximité et Affinités peuvent être étalées dans le temps à l'exception des formations socles qui elles, doivent être réalisées avant la prise de poste.

RÉTROCESSIONS

DIA Affinité:

300€ en geste commercial

300€ en régularisation

Conseiller Affinité:

100€ en geste commercial

100€ en régularisation

Conseiller Proximité:

50€ en geste commercial

50€ en régularisation

MOTIV

Les attendus du Q1 ne seront pas revus malgré le contexte sanitaire. Une enveloppe est à la main de la région pour palier les absences et fermetures d'agences. La décision de son attribution revient à la région après concertation avec les territoires demandeurs.

Les travaux de mise aux normes ADAP de l'agence de Fronton se feront en site fermé du 28/02 au 04/03.

AVIS DES ÉLUS CFDT SUR LA CRÉATION DU HUB EAUZE / VIC FEZENSAC

Nous sommes amenés à rendre un avis sur un énième projet de création de hub qui devient la marque de fabrique de BCEF sur le format d'agences hors agglomération.

Concernant ce projet de hub sur le Gers, si le bonheur est dans le pré, en est-il de même au sein de ce territoire touché dernièrement par une refonte de son pilotage ?

RAPPEL DES FAITS:

L'été dernier Eauze à fait - 1. Les collaborateurs ont dû traiter l'accueil partagé.

Eauze est une agence qui fonctionne très bien. Vic Fezensac était dans les attendus du territoire.

Vic Fezensac a subi le départ du DIA début d'année avant même la création du hub.

L'agence est aujourd'hui sous dotée en effectif et tourne sur une jambe.

SUPPRESSION DES EFFECTIFS



Il y a donc manifestement un sujet RH qu'il faut traiter en amont de la mise en place du hub. L'enjeu RH a aujourd'hui des répercussions sur la charge de travail induite par le déficit d'effectif et donc peu avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs. D'autres enjeux sont également susceptibles d'engendrer de nouvelles modifications du dispositif pour des collaborateurs pour

certains en fin de poste et d'autres évolutifs.

L'agence d'Eauze a donc déjà besoin de ressources humaines, d'un appui du territoire véritable afin de poursuivre son développement dans des conditions de travail ad hoc et avant le déploiement de modèle de service avec un DIA affinité, ce qui lors de la présentation de ce dossier en cette même instance, n'était pas le scénario annoncé.

Malgré la création d'un poste de CAP, il convient comme à l'accoutumée d'acter la suppression d'un poste de DIA.

LES ÉLUS CFDT RENDENT UN AVIS DÉFAVORABLE.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre :

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A B C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\ 000\ € / 12 = 1\ 000\ € \times 0,75\ \% = 7,5\ €$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent